

Communiqué de presse de l'Ordre des infirmiers de l'Eure et de la Seine-Maritime

Infirmières et infirmiers ASALEE

« Une mobilisation immédiate est nécessaire face à une situation humaine et professionnelle critique ».

Le Conseil de l'Ordre des infirmiers de l'Eure et de la Seine-Maritime a organisé, le 19 mars 2026, une réunion réunissant de nombreuses infirmières et infirmiers salariés du dispositif ASALÉE, dont l'association gestionnaire est en cessation de paiement depuis quelques semaines.

Cette rencontre, conduite par les membres du bureau du Conseil, avait pour objectif d'écouter, de soutenir et d'accompagner des professionnels confrontés à une situation d'une gravité exceptionnelle.

Un constat préoccupant

A ce jour, de nombreux infirmiers et infirmières intervenant dans le cadre du dispositif ASALEE poursuivent leur activité professionnelle en assurant la prise en charge de patients, notamment atteints de pathologies chroniques et en participant activement aux actions de prévention en santé publique.

Cependant, ces professionnels sont privés de leur rémunération depuis le mois de février 2026, sans visibilité immédiate quant à une régularisation.

Cette situation les place dans une précarité économique majeure, alors même qu'ils continuent d'exercer leurs missions avec engagement et sens des responsabilités.

Des professionnels engagés aujourd'hui fragilisés

Sans préjuger des responsabilités, qui relèvent des autorités compétentes et de la procédure judiciaire en cours, le Conseil de l'Ordre tient à affirmer avec force :

Les infirmières et infirmiers ASALÉE sont aujourd'hui les premières victimes de cette crise.

Acteurs essentiels dans la prise en charge des patients et engagés au quotidien au service des patients, souvent en zones sous-dotées où l'accès aux soins est insuffisant, ils incarnent le pivot permettant une approche coordonnée et préventive, unanimement reconnue pour son utilité.

Pourtant, ils se trouvent aujourd'hui pris en otage d'une situation qui ne leur est pas imputable, contraints d'assurer la prise en soins et leur activité sans aucune rémunération.

Les témoignages recueillis lors de la réunion font état d'un sentiment profond de détresse, d'injustice et, pour certains, de maltraitance institutionnelle.

Une mobilisation immédiate

Face à cette situation, le Conseil de l'Ordre des infirmiers de l'Eure et de la Seine-Maritime affirme un engagement total :

- **Mise en place d'un accompagnement individualisé** des infirmières et infirmiers les plus en difficulté, notamment sur le plan social, économique et psychologique ;
- **Organisation d'un suivi collectif régulier**, sur le territoire, en lien avec les professionnels concernés ;
- **Mobilisation de la mission d'entraide ordinale**, afin d'apporter des réponses concrètes et rapides aux situations les plus critiques ;
- **Orientation vers les dispositifs existants** (droits sociaux, garanties salariales, accompagnement juridique).

Cet accompagnement sera maintenu dans la durée, suivant la décision du tribunal le 27 mars 2026 et à la mise en œuvre des mesures qui en découleront.

Interpeller sans polémique, et agir avec responsabilité

Le conseil de l'Ordre ne prétend pas se substituer ni aux juridictions ni aux autorités de contrôle. Toutefois, il est de sa responsabilité d'alerter les décideurs publics et institutionnels sur la gravité de la situation humaine subie par ces infirmières et infirmiers, et sera vigilant à ce que des réponses rapides, concrètes et adaptées soient apportées.

Les infirmières et infirmiers ont toujours répondu présents lors des crises sanitaires, comme ils le font dans leur pratique quotidienne. Aujourd'hui, ils traversent une crise majeure. **Ils doivent être entendus et soutenus !**

Entraide et confraternité

Dans un contexte où le rôle des ordres professionnels peut parfois être questionné, le conseil de l'Ordre des infirmiers de l'Eure et de la Seine-Maritime rappelle avec force :

Notre conseil est fondé sur l'entraide, la solidarité et la confraternité.

Ces principes, inscrits dans le Code de déontologie, sont aujourd'hui une traduction concrète au service des infirmiers.

Le conseil souhaite adresser un message clair aux infirmières et infirmiers ASALÉE

Vous n'êtes pas seuls.

Nous sommes pleinement mobilisés à vos côtés.

Nous mettrons tout en œuvre pour vous accompagner !

Karim Mameri Président

Pour le Conseil de l'Ordre des infirmiers de l'Eure et de la Seine-Maritime (CIDOI 27-76)

Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de l'Eure et de la Seine-Maritime

Espace NowCoworking, 105 bis allée François Mitterrand 76100 Rouen

presidence.cidoi27-76@ordre-infirmiers.fr 02 76 78 71 07